

À paraître en partenariat avec



Insee Analyses Bretagne n° 14 :

Un quart des ménages bretons en situation de vulnérabilité énergétique¹

La dépense annuelle moyenne des ménages bretons est estimée à 1 220 € pour le chauffage et la production d'eau chaude et à 670 € pour les déplacements domicile-travail et autres déplacements « contraints ».

Rapportées aux revenus, les dépenses de chauffage placent 203 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Bretagne, soit 15 % des ménages bretons. *Cette vulnérabilité énergétique liée au logement* concerne souvent des personnes seules, jeunes ou retraitées, vivant en milieu rural. Ainsi, les dépenses énergétiques liées au logement sont inférieures à 1 200 € dans les principales aires urbaines mais supérieures à 1 400 € dans certaines zones rurales aux habitations moins isolées.

La vulnérabilité énergétique liée aux transports touche quant à elle 12 % des ménages, fréquemment des familles des zones rurales ou périurbaines, souvent éloignées de leur lieu de travail. Ainsi ces dépenses de carburants varient de moins de 600 à plus de 1 000 € selon que les personnes vivent dans les aires urbaines ou dans les territoires ruraux et périurbains.

Les deux types de vulnérabilité énergétique touchent des populations assez distinctes mais concernent globalement les mêmes territoires, les plus éloignés des pôles urbains. Au vu de leurs ressources, *24 % des ménages bretons sont en position de vulnérabilité énergétique* (soit 2 points au-dessus du niveau national) dont 3 % cumulent les deux difficultés.

Si les coûts de l'énergie augmentaient brusquement, la part des ménages en difficulté s'étendrait aux classes moyennes. La vulnérabilité énergétique liée au logement s'élargirait alors aux ouvriers, familles et locataires en HLM tandis que celle relative aux transports concernerait surtout les familles et les propriétaires.

¹ **Vulnérabilité énergétique au sens « taux d'effort énergétique »** : un ménage est considéré comme vulnérable énergétique si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil. Ici, le seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine, soit 8 % pour le chauffage et 4,5 % pour le carburant automobile. À noter que les ménages ayant un revenu supérieur au double du revenu médian ne sont pas considérés comme pouvant être en situation de vulnérabilité énergétique.

Pour toutes demandes d'interviews, graphiques, informations complémentaires concernant l'étude, veuillez contacter :

Geneviève Riézoù - 02 99 29 33 95 - communication-bretagne@insee.fr

Merci de bien vouloir informer le public de la sortie de cette publication qui est téléchargeable gratuitement sur internet à partir du 8 janvier 2015 à 12h00 : www.insee.fr ➤ Publications et services ➤ Les collections régionales ➤ Bretagne ➤ Insee Analyses Bretagne n°14.